

Plan fédéral Gender mainstreaming (2020-2024)

L'Égalité des femmes et des hommes est un **principe fondamental** des sociétés démocratiques modernes qui est garanti par la Constitution. Par 'Égalité des genres', on entend le fait que tous les individus puissent développer leurs aptitudes personnelles et faire des choix sans limitations imposées par des rôles de genre stricts. L'objectif poursuivi est l'émancipation des individus vis-à-vis des contraintes sociales liées aux rôles traditionnels des hommes et des femmes. Plus concrètement, cette émancipation passe par l'égal accès des femmes et des hommes aux ressources (revenus, travail, responsabilités, savoir, santé, sécurité, mobilité, éducation, temps-libre, ...) et leur égal exercice des droits fondamentaux (civils, sociaux, politiques). On considère donc qu'il y a inégalité entre hommes et femmes, lorsque l'accès des femmes ou des hommes aux ressources ou leur exercice des droits fondamentaux est limité.

La Belgique est liée par plusieurs instruments internationaux destinés à lutter contre les inégalités qui existent entre hommes et femmes, parmi lesquels la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) ou encore l'article 8 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne qui stipule que : « *Pour toutes ses actions, l'Union cherche à éliminer les inégalités, et à promouvoir l'égalité, entre les hommes et les femmes.* ».

L'accord de gouvernement du 30 septembre 2020, stipule que : « *Le Gouvernement mènera une politique active en matière d'égalité des genres et une politique volontariste qui s'attaquera aux déséquilibres structurels et historiques. Son monitoring sera renforcé. L'égalité des genres est une valeur fondamentale que le Gouvernement mettra en œuvre activement dans la politique intérieure et promouvra au maximum dans les forums internationaux.* »

D'importantes **différences de situation entre hommes et femmes** existent toujours dans la société belge. Certaines de ces différences peuvent engendrer des inégalités en termes d'accès aux ressources (revenus, travail, responsabilités, santé, bien-être, sécurité, savoir, mobilité...) ou d'exercice des droits civils, sociaux et politiques. Depuis la Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en septembre 1995 et suite à l'adoption de la Loi Gender mainstreaming du 12 janvier 2007¹, le gouvernement fédéral s'est engagé à renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société en intégrant la dimension de genre dans ses politiques publiques (gender mainstreaming).

Une politique intègre la dimension de genre quand elle a été établie en tenant compte des éventuelles différences de situation qui existent entre hommes et femmes, de son impact sur ces situations, et qu'elle contribue à réduire ou à éliminer des inégalités entre femmes et hommes. Pour que le gender mainstreaming soit efficace, il est important de prendre en compte les inégalités structurelles et historiques entre les hommes et les femmes, ainsi que la question des violences de genre. Il faut par ailleurs considérer l'intégration de la dimension de genre dans une perspective intersectionnelle.

L'intégration de la dimension de genre dans une politique publique se déroule généralement en 4 phases :

1. Analyser la composition genrée des groupes ciblés par les politiques.
2. Identifier les différences qui existent entre les situations respectives des femmes et des hommes.
3. Déterminer si ces différences sont problématiques en termes d'accès aux ressources ou d'exercice des droits fondamentaux.
4. Etablir des politiques qui tiennent compte des résultats de l'analyse de genre réalisée et évitent ou corrigent les éventuelles inégalités identifiées.

Dans le cadre de cette législature, nous nous engageons donc à :

¹ Loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales (M.B. du 13 février 2007).

- Mettre en œuvre le gender mainstreaming en tant qu'approche destinée à concrètement renforcer l'égalité des hommes et des femmes dans la société.
- Tenir effectivement compte de la dimension de genre lors de l'élaboration et l'exécution de nos politiques et d'associer de façon optimale la Secrétaire d'Etat ayant la politique d'égalité des genres dans ses attributions, en sa qualité de point central de coordination et de suivi.
- Accorder une attention particulière à la réalisation de l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) établie par la loi du 15 décembre 2013 portant des dispositions diverses concernant la simplification administrative, et plus particulièrement de son thème 3, relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Promouvoir et soutenir le fonctionnement du groupe interdépartemental de coordination (GIC).
- Organiser des formations au gender mainstreaming au sein de nos cellules stratégiques.
- Veiller à ce que les administrations qui relèvent de nos compétences respectives progressent dans la mise en œuvre des autres dispositions de la loi et de l'arrêté royal du 26 janvier 2010² qui les concernent, notamment :
 - l'intégration de la dimension de genre dans les instruments de planification stratégique (plan de management, contrats de gestion,...) ;
 - la mise en œuvre du *gender budgeting* conformément à la circulaire du 29 avril 2010³ ;
 - l'intégration de la dimension de genre dans les marchés publics ;
 - l'intégration de la dimension de genre dans les subsides.

La production et la publication de statistiques ventilées par genre et d'indicateurs de genre sont indispensables à l'identification des différences de situations et des inégalités qui existent entre femmes et hommes dans la société. L'intégration de la dimension de genre dans les études et recherches menées ou commandées par les administrations fédérales est également essentielle à cette identification. **Nous nous engageons à ce que nos administrations progressent significativement dans ces domaines.**

L'enjeu de la présente législature est que la politique menée par le gouvernement dans tous ses domaines de compétence contribue à faire concrètement évoluer la société vers plus d'égalité entre femmes et hommes. Le gender mainstreaming concerne toutes les politiques menées par le gouvernement. Conformément à la note adoptée en Conseil des ministres le 22 janvier 2021, **nous nous engageons d'ici la fin de la législature à prioritairement intégrer la dimension de genre dans les politiques mentionnées ci-dessous.** Ces politiques feront l'objet d'un suivi semestriel au Conseil des ministres, en plus des rapports au Parlement prévus par la loi.

En étroite concertation avec la **Secrétaire d'Etat à l'Egalité des genres**, le **Premier ministre** soutiendra les engagements pris dans le cadre de ce Plan fédéral Gender mainstreaming. Avec les membres du gouvernement concernés, il veillera aussi au respect de la décision du Conseil des ministres du 22 janvier 2021 qui prévoit que la Secrétaire d'Etat à l'Egalité des genres soit invitée à participer aux concertations au sein du Conseil des Ministres concernant les politiques mentionnées dans le Plan fédéral Gender mainstreaming, ainsi que d'inviter son cabinet aux réunions inter-cabinets et de consulter l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes qui est chargé par la loi d'accompagner et de soutenir le processus d'intégration de la dimension de genre au niveau fédéral.

Ce plan a été élaboré par le groupe interdépartemental de coordination (GIC) institué en vertu de l'article 6 de la Loi Gender mainstreaming du 12 janvier 2007, sur base d'un *screening* des exposés d'orientation politique des membres du gouvernement, réalisé par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes ainsi que du compte rendu d'une consultation de la société civile. Le contenu du plan a été approuvé lors d'une réunion du GIC qui a eu lieu le 27 mai

² Arrêté royal du 26 janvier 2010 fixant la composition, les missions et les règles de fonctionnement d'un groupe interdépartemental de coordination ainsi que le niveau de qualifications minimales de ses membres en exécution de l'article 8 de la loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales (M.B. du 8 février 2010).

³ Circulaire relative à la mise en œuvre du *gender budgeting* conformément à la loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunies à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension de genre dans l'ensemble des politiques fédérales.

2021. La société civile a été consultée dans le cadre de l'établissement de ce plan. Cette consultation qui a eu lieu le 24 mars 2021 a été particulièrement utile et constructive.

Politiques fédérales qui feront prioritairement l'objet d'une intégration de la dimension de genre

Monsieur **Alexander De Croo**, Premier ministre, s'engage à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

1. La politique de communication fédérale.

Le Premier ministre s'engage également à :

2. Etablir un monitoring de la présence des femmes et des hommes dans les organes stratégiques des membres du gouvernement fédéral.

Monsieur **Pierre-Yves Dermagne**, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail, s'engage à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

Economie

1. La stratégie Open data.
2. La lutte contre le surendettement.
3. La création d'un agenda belge des consommateurs.
4. La mise en place d'une stratégie nationale sur l'intelligence artificielle.
5. L'amélioration du droit à l'oubli.
6. L'instauration de conditions contractuelles légales minimales pour les assurances les plus importantes.
7. Le fonctionnement, le développement et l'évaluation futurs du Point de contact (meldpunt.belgie.be).
8. Le développement de comparateur d'assurances et de produits bancaires.

Travail

1. La conférence annuelle sur l'emploi sur « une fin de carrière harmonieuse ».
2. L'amélioration du bien-être des travailleurs.
3. La mise en place d'un droit individuel à la formation.
4. L'encadrement du télétravail.
5. La conciliation entre vie privée et vie professionnelle.
6. L'amélioration du travail à temps partiel, en ce compris la discussion sur la réduction collective du temps de travail et la cotisation de responsabilisation.
7. La mise en place d'un monitoring académique de la diversité et de la discrimination au niveau des secteurs.

Madame **Sophie Wilmès**, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales, s'engage à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

1. Les préparations et la coordination de la Présidence belge du Conseil de l'UE en 2024.
2. La diplomatie économique.
3. La politique de paix et sécurité.
4. Le désarmement et la non-prolifération.
5. La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.
6. La lutte contre le changement climatique.

7. La promotion et la protection des droits humains et de l'État de droit.

La Ministre des Affaires étrangères s'engage également à mettre en œuvre la priorité suivante :

8. Mener de actions visant à répondre aux déséquilibres de genre dans le fonctionnement des services du SPF, tel que défini dans le Plan d'action du SPF Affaires étrangères.

Monsieur **Georges Gilkinet**, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité, s'engage à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

1. Les actions relatives à la sécurité routière (notamment les Etats généraux de la sécurité routière) et aux modes de transports actifs (notamment le vélo).
2. La réflexion relative aux politiques liées au transport routier, au transport aérien et, en collaboration avec le Ministre de la Mer du Nord, Vincent Van Quickenborne, à la navigation.
3. Les projets de mobilité développés dans le cadre du plan de relance.

Le ministre de la Mobilité s'engage également à :

4. Produire des statistiques genrées dans le cadre des enquêtes thématiques ou générales et des études en matière de mobilité des Belges et des travailleurs, ainsi que leur diffusion.
5. Prendre en compte la dimension de genre dans les négociations relatives à la conclusion de nouveaux contrats de gestion pour la SNCB, Infrabel, Skeyes et Vias.
6. Veiller à l'accessibilité financière du train pour toutes les familles.

Monsieur **Vincent Van Peteghem**, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude, s'engage à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

1. La réforme fiscale destinée à moderniser, simplifier, rendre le système fiscal plus équitable et neutre, et éviter les distorsions économiques et sociales, entre autres par l'allègement de l'imposition des familles.
2. Le développement d'une fiscalité verte en collaboration avec la Ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal, Zakiya Khattabi

Le ministre des Finances s'engage également à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

2. L'amélioration de la qualité des données afin que l'organisation puisse être gérée sur la base de données (le SPF Finances dispose d'un grand nombre de données. L'article 4 de la Loi Gender mainstreaming du 12 janvier 2007 stipule que les statistiques produites, collectées et commandées par les services publics fédéraux doivent être ventilées par genre).

Monsieur **Frank Vandenbroucke**, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, s'engage à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

Affaires sociales

1. La réforme des régimes de congés pour les parents.
2. L'adaptation de la réglementation sociale aux nouvelles formes de vie commune.
3. La lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation économique.

4. La promotion de la réintégration dans un marché du travail inclusif.
5. La lutte contre les problèmes psychosociaux liés au travail.
6. La politique sociale internationale.
7. Les évaluations des conditions de travail et/ou du statut professionnel (accueillantes d'enfants, aidant.e.s proches, travailleurs-euses du sexe, sportifs professionnels/sportives professionnelles...).

Le Ministre de des Affaires sociales s'engage également à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

8. La promotion de la culture de suivi et d'évaluation.
9. Le laboratoire d'innovation et l'agenda des recherches du SPF Sécurité Sociale.

Santé publique

1. La réduction des inégalités de santé.
2. Les soins de santé mentale.
3. L'élaboration d'un plan d'action interfédéral pour lutter contre la COVID-19.
4. La politique menée pour rendre les métiers de la santé plus attractifs.
5. L'accès à la contraception.
6. Le développement de soins intégrés pour les maladies chroniques.

Le Ministre de la Santé publique s'engage également à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

7. L'élaboration de politiques basées sur les faits (*evidence based policies*).
8. Les accords avec les administrations de santé.

Madame **Petra De Sutter**, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste, s'engage à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

Fonction publique

1. L'amélioration de l'image de marque de l'employeur (*employer branding*).
2. Les procédures de recrutement et de sélection.
3. La réforme du modèle de compétences, de la vision du leadership et de la gestion de la relève (*succession management*), avec une attention particulière pour les mandataires.
4. L'analyse de la réglementation sur la fin de carrière, y compris les possibilités de mobilité au sein et en dehors de la fonction publique.
5. L'évaluation des règles relatives aux marchés publics à la lumière de la responsabilité sociale des entreprises.
6. Le soutien à la stratégie fédérale en matière de données et l'investissement dans les données ouvertes et plus transparentes.
7. L'analyse des mécanismes de rémunération alternatifs.
8. L'ancrage du télétravail.
9. Les activités relatives au stress, au burn-out, aux absences de longue durée et à la réintégration.

Le Ministre de la Fonction publique s'engage également à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

10. L'investissement dans une meilleure communication interne et externe.

Télécommunication et entreprises publiques

1. La réduction de la fracture numérique et l'engagement à former aux compétences numériques.
2. Le développement et la réglementation de l'intelligence artificielle.

Le ministre des télécommunications et des entreprises publiques s'engage également à :

3. Inclure les dimensions de diversité et d'inclusion (y compris la dimension du genre) dans la Charte de responsabilité sociale (CSR) de bpost.
4. Mettre en place les actions nécessaires à l'intégration de la dimension de genre dans les activités de Proximus.
5. Faciliter l'échange de bonnes pratiques entre toutes les entreprises publiques dans ce domaine.

Monsieur **Vincent Van Quickenborne**, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord, s'engage à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

1. La mise en œuvre, ainsi que l'évaluation et l'actualisation des masterplans pour les prisons et pour une détention conforme aux conceptions actuelles.
2. Les soins modernes aux interné-e-s et la vision des soins et la protection de la société.
3. La modernisation du droit de filiation à la lumière des nouvelles formes de vie commune.
4. L'accès à la justice pour tou-te-s.
5. L'approche humaine pour les détenu-e-s et les interné-e-s
6. La réforme du droit pénal, du droit de la procédure pénale et le droit de l'application des peines.
7. La politique de sécurité, dont le nouveau Plan National de Sécurité et la note stratégique sur le terrorisme, l'extrémisme et la radicalisation.
8. La lutte contre la traite des êtres humains et le trafic des êtres humains.
9. La modification de la législation sur l'enregistrement du sexe pour être conforme à la jurisprudence de la Cour constitutionnelle, en collaboration avec la Secrétaire d'Etat à l'Egalité des genres.

Le ministre de la Justice s'engage également à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

10. La formation de base et la formation continue des magistrats et du personnel judiciaire (en collaboration avec l'Institut de Formation Judiciaire).

Monsieur **David Clarinval**, Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, s'engage à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

PME

1. L'établissement d'une plateforme destinées à valoriser les entrepreneurs/entrepreneuses en présentant des *succes stories* de l'économie belge.
2. Le soutien à l'entrepreneuriat de la diversité via des projets spécifiques à destination des personnes d'origine étrangère et des personnes en situation de handicap.
3. La réforme du statut social des artistes.
4. La mise à jour du tableau de bord des PME et des entrepreneurs indépendants/entrepreneuses indépendantes.

Travailleurs indépendants

1. La réforme du régime de pension des travailleurs indépendants/travailleuses indépendantes.
2. L'amélioration de la conciliation vie privée-vie professionnelle des travailleurs indépendants/travailleuses indépendantes.
3. L'accès des travailleurs indépendants au financement.

Le Ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME s'engage également à veiller à :

4. La disponibilité de données genrées auprès de l'INASTI et des caisses d'assurance sociale ainsi que de tous les pouvoirs publics qui octroient des financements ou des allocations.
5. L'inclusion des femmes indépendantes dans le plan interfédéral *Women in Tech – In Digital*.

Agriculture et chaîne alimentaire

1. La revalorisation de la profession vétérinaire.

Réformes institutionnelles

1. L'organisation d'une large consultation des citoyen-ne-s.

Renouveau démocratique

1. La campagne destinée à relancer le taux de participation à l'approche des prochaines élections législatives.

Madame **Karine Lalieux**, Ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris, s'engage à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

Pensions

1. L'augmentation des prestations minimales et de la GRAPA.
2. La réforme structurelle du paysage des pensions.
3. La réintroduction du bonus de pension.
4. L'analyse et la réforme des pensions complémentaires (deuxième pilier).
5. L'étude du principe du splitting ou partage de la pension.
6. L'assouplissement de l'accès à la pension minimum.
7. La poursuite du développement de *My pension* comme outil de sensibilisation pour conscientiser les citoyen-ne-s sur l'impact des choix de vie sur la pension.
8. L'établissement d'un site ou d'un point de contact spécifique pour les allocations de transition et l'analyse des bénéficiaires de ces allocations.

La Ministre des Pensions s'engage également à :

9. Mettre en lumière la dimension de genre sur le site *Pension stat*.
10. Organiser une journée d'étude en suivi de « mind the gap in pensions » en collaboration avec l'iefh.

Intégration sociale et lutte contre la pauvreté

1. Le baromètre de l'intégration sociale (ventilation systématique par genre des données relatives aux personnes).
2. Le 4^e plan fédéral de lutte contre la pauvreté.
3. La lutte contre le surendettement.
4. La lutte contre la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté (pauvreté infantile).
5. Le soutien aux familles monoparentales (une attention sera portée à la précarité énergétique – baromètre fondation Roi Baudoin).
6. La lutte contre le sans-abrisme.
7. La lutte contre la fracture numérique.

Personnes handicapées

1. Le Plan fédéral Handistreaming.
2. Le travail des organes consultatifs compétents en matière de handicap.

La Ministre en charge des personnes handicapées s'engage également à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

3. L'ensemble des statistiques relatives aux personnes en situation de handicap.

Beliris

1. Les fiches de définition de projets introduites par les partenaires de l'accord de coopération dans le cadre des avenants de Beliris.
2. La formation et la sensibilisation des agents de Beliris.
3. L'accord de coopération qui régit Beliris.
4. Les marchés publics d'études émis par Beliris.

La Ministre en charge de Beliris s'engage également à :

5. Analyser l'opportunité de conclure un contrat cadre d'accompagnement de Beliris dans l'analyse de l'impact de genre.

Madame **Ludvine Dedonder**, Ministre de la Défense s'engage à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

1. L'output opérationnel de la Défense, dont l'assistance sur le territoire national et l'instrument opérationnel renforcé pour l'aide humanitaire d'urgence ;
2. La contribution de la Défense à la relance socio-économique, dont le R&D et la Stratégie Défense, Industrie et Recherche ;
3. L'actualisation de la vision stratégique et loi de programmation militaire ;
4. La capacité cyber de la Défense et Service général du renseignement et de la sécurité.

La Ministre de la Défense s'engage également à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

5. Les formations.
6. La stratégie de communication moderne et ciblée.

Les femmes et les hommes seront également mis au cœur des préoccupations concernant leur service à l'étranger, la nouvelle approche des ressources humaines et le *work-life balance*.

Madame **Zakia Khattabi**, Ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal s'engage à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

Climat

1. La mise en œuvre de l'Accord de Paris.
2. Les actions relatives à la Stratégie nationale d'adaptation.

Environnement

1. Le suivi et la mise en œuvre du cadre européen et international sur la biodiversité.
2. Les actions pour stimuler l'économie circulaire.
3. La politique en matière de produits chimiques.
4. Le 3e Programme opérationnel du Plan national de l'Environnement et de la Santé.
5. L'adoption et la mise en œuvre d'un Plan national relatif aux perturbateurs endocriniens.

Développement durable

1. Les initiatives relatives aux ODD.
2. Le cadre institutionnel relatif au développement durable.
3. La stratégie 'Beyond Food'.
4. Le deuxième plan d'action national sur les entreprises et les droits de l'homme.
5. Le plan d'action pour une autorité publique durable.

Green Deal

1. La mise en œuvre du *Green Deal*.

La Ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal s'engage également à veiller à :

1. La ventilation par genre des données statistiques dans ses domaines de compétence.

Madame **Annelies Verlinden**, Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique s'engage à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

Intérieur

1. L'évaluation de la satisfaction des citoyens quant à la proximité de la police.
2. La politique d'assistance policière aux victimes.
3. Le prochain cycle des plans stratégiques de sécurité et de prévention et plus particulièrement dans la mise en œuvre des diagnostics locaux de sécurité par les communes participantes.

La Ministre de l'Intérieur s'engage également à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

4. Les activités visant à rendre la carrière de policier attrayante (travail indépendant du temps et du lieu, culture sociale active, nouvel uniforme, fin de carrière, ...).
5. Les campagnes de recrutement pour l'afflux de généralistes et de spécialistes et la formation de base.

Réformes institutionnelles

1. L'organisation d'une large consultation des citoyen-ne-s.

Renouveau démocratique

1. L'examen de la modernisation de la Constitution et de la législation afin de renforcer la démocratie, l'État de droit et les droits fondamentaux.
2. La modernisation de la législation électorale.

Madame **Meryame Kitir**, Ministre de la Coopération au Développement et de la Politique des Grandes Villes, s'engage à une intégration transversale de la dimension genre dans toutes les interventions de la coopération belge au développement et à cet égard elle intégrera prioritairement la dimension genre dans :

Coopération au développement

1. Le focus sur la lutte contre la pauvreté (la promotion de l'autonomie, l'accès à l'eau potable, l'électricité, le logement décent, la participation et les services publics, le soutien aux systèmes de protection sociale ...).
2. Le développement d'une stratégie agricole basée sur les systèmes alimentaires durables (l'appui aux petites exploitations agricoles, l'agro-écologie ...).

3. Les programmes de santé et le renforcement des systèmes de santé de base.
4. Les programmes axés sur la formation.
5. L'entrepreneuriat (numérique).
6. Les programmes thématiques concernant le climat (le Cadre stratégique commun des partenaires indirects actifs dans les secteurs de l'eau et de l'environnement la gestion durable de l'eau, la résilience de l'agriculture et la gestion des sols et des forêts, l'urbanisation croissante ...).
7. L'aide humanitaire (la protection humanitaire, la promotion de l'autonomie, l'instrument de « développement transitionnel » ...).
8. La consolidation de la société civile locale.

La Ministre de la Coopération au Développement s'engage également, dans le cadre de la politique de coopération au développement, à utiliser l'approche des droits et à renforcer le suivi, le contrôle et l'évaluation ainsi que l'utilisation d'outils pour l'intégration transversale du genre (comme le gender budgeting et les marqueurs de genre de l'OCDE) dans tous les canaux de la coopération belge au développement :

- Coopération bilatérale ;
- La coopération multilatérale ;
- La coopération humanitaire ;
- Soutien indirect par le biais d'acteurs de la coopération non gouvernementale ;
- Coopération avec le secteur privé, BIO.

Politique des grandes villes

1. Le développement des connaissances et l'échange d'expériences entre les villes, et plus particulièrement l'échange des meilleures pratiques en matière de sécurité dans les espaces publics.

Madame **Tinne Van der Straeten**, Ministre de l'Énergie s'engage à intégrer la dimension de genre dans :

1. La lutte contre la précarité énergétique et la mise en œuvre d'une politique énergétique sociale.
2. La réorientation et formation supplémentaire des employé-e-s en raison de la transition énergétique.
3. L'adaptation de la contribution fédérale au Plan National Énergie-Climat 2030 (PNEC).
4. La détermination des Politiques nationales pour la gestion à long terme des déchets radioactifs de haute activité et/ou de longue durée de vie par un processus participatif.
5. L'activation du consommateur d'énergie.

La Ministre de l'Énergie s'engage également à intégrer la dimension de genre dans :

6. L'élaboration d'indicateurs relatifs à la pauvreté énergétique, tels que visés par la directive EMD UE 2019/944.

Monsieur **Thomas Dermine**, Secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique, s'engage à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

Relance

1. Le suivi de la mise en œuvre du Plan national de relance et de résilience (PNRR).

Politique scientifique

1. La réorganisation et la gouvernance du SPP Politique scientifique, ainsi que ses instruments et processus de gestion interne et externe.

2. La promotion des filières et disciplines dites « STEAM » (science, technology, engineering, arts and mathematics) situées dans la sphère d'influence de Belspo et des ESF.
3. La médiation culturelle et scientifique orchestrées surtout par les ESF.

Le Secrétaire d'Etat en charge de la Politique scientifique s'engage par ailleurs à :

4. Poursuivre et renforcer les efforts visant une meilleure intégration de la dimension de genre dans les programmes scientifiques.

Monsieur **Mathieu Michel**, Secrétaire d'Etat à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des bâtiments, s'engage à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

1. La stratégie de data public (Big Data).
2. La proposition d'un outil virtuel d'implication citoyenne.
3. L'amélioration des connaissances et de l'expertise numériques.
4. La stratégie développée dans le cadre de AI4Belgium (intelligence artificielle pour la Belgique).

Madame **Sarah Schlitz**, Secrétaire d'Etat à l'Egalité des genres, à l'Egalité des chances et à la Diversité, s'engage à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

Egalité des chances et diversité

1. Lutte contre toutes les formes de discrimination.
2. Les tests de discrimination.
3. La sensibilisation des employeurs.
4. La promotion de la diversité dans le secteur public et privé.
5. Le Plan d'action national de lutte contre le racisme.
6. La représentation européenne et internationale.

La politique menée en matière d'Egalité des genres tient par définition compte de la dimension de genre.

Monsieur **Sammy Mahdi**, Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, chargé de la Loterie nationale, s'engage à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

Asile et migration

1. La protection du bien-être des résidents des centres d'accueil Fedasil.
2. L'accès à la vie sociale pour les résidents des centres d'accueil de Fedasil.
3. Le lancement des appels à projets chez Fedasil.
4. La supervision de la relation entre le personnel et les résidents dans les centres fermés de l'Office des étrangers.
5. La réforme de la législation relative au regroupement familial.

Le Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration s'engage également à :

6. Nommer un coordinateur/une coordinatrice gender mainstreaming au sein de l'Office des étrangers et de Fedasil.
7. Veiller à la ventilation par genre des statistiques de l'Office des étrangers et de Fedasil (et du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides - CGRA).

Loterie nationale

1. Les lancements d'appels à projets.
2. Le soutien de la recherche scientifique sur les jeux d'argent.

Madame **Eva De Bleeker**, Secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs, s'engage à prioritairement intégrer la dimension de genre dans :

Budget

1. La réflexion sur la structure et le fond des documents budgétaires, la réforme plus globale du budget et le meilleur alignement entre les objectifs politiques, les objectifs de gestion et le budget.
2. L'évaluation des politiques.
3. La mise en place d'un ensemble d'informations accessibles sur le budget et la comptabilité.
4. La mise à jour de l'approche des contrats d'administration.

Protection des consommateurs

1. Les campagnes pour sensibiliser les consommateurs au sujet des informations trompeuses en ligne.
2. L'élaboration d'un point de contact centralisé pour faciliter l'accès à l'information et l'accessibilité aux différents services de Médiation et aux commissions de litiges.